

**Aider l'association Arpèges, c'est :**

- permettre de doter votre région de chœurs d'enfants d'excellence ;
- ouvrir aux enfants des communes de l'agglomération havraise les portes du chant choral et de la culture musicale ;
- réduire votre impôt direct en déclarant le don que vous avez effectué.



# Le mécénat d'association...

un avantage fiscal  
pour les particuliers  
et les entreprises



## Un mécénat... sous quelle forme ?

### une aide financière

versée à l'association, aide qu'il vous sera possible de cibler vers une action ou une activité précise.

### une aide matérielle

de votre entreprise aux actions de l'association (fourniture de produits, transport,...).

## Association Arpèges

Les Enfants de l'Estuaire - Cant'Ados - Océanides

410, rue Lemonnier  
F-76480 Anneville Ambourville

Téléphone : 0953.06.52.31 (coût d'une communication locale)  
Messagerie : [mecenat@arpeges.org](mailto:mecenat@arpeges.org)

[www.arpeges.org](http://www.arpeges.org)

## Devenez mécène des chœurs d'enfants

La loi du 1er août 2003 modifie considérablement le système fiscal des entreprises. « Elle prévoit de passer d'une déduction de l'assiette imposable des entreprises mécènes à une **réduction directe de leur impôt de 60 % des dons** effectués dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire. Il s'agit presque d'un doublement de l'avantage fiscal. » (AME n° 56 - février 2004)

Le mécénat est un moyen de communication pour



l'entreprise, un élément de sa stratégie. C'est une façon pour elle d'affirmer son intérêt pour son environnement culturel et social et d'apparaître là où le public ne l'attend pas. Le mécénat permet à l'entreprise d'enrichir son image par son association à des causes d'intérêt général, gratifiantes et sympathiques.

Fruit de la réflexion de l'entreprise sur son identité (son histoire, sa structure géographique, ses produits, ses clients et ses salariés), le mécénat doit rester un acte libre et spontané, laissé, dans son principe même comme dans ses modalités, à l'appréciation souveraine de l'entreprise.

Rencontre entre deux mondes qui souvent s'ignorent, le mécénat est un véritable partenariat qui permet à l'entreprise et à son partenaire de s'enrichir l'un l'autre de leurs différences mutuelles.

**La réduction fiscale est de 66 % pour les particuliers.**

Références : Loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## Quel mécénat ?

### une aide ponctuelle à un projet.

L'association *Arpèges* développe régulièrement des projets musicaux ou de formation musicale à destination des enfants et des adolescents.

Vous ou votre entreprise pouvez participer à la mise en place de ce projet.

Un très grand projet en perspective : la mise en place d'un pôle régional de chant choral pour les enfants de 7 à 18 ans des communes de l'estuaire de la Seine

### une aide régulière à la vie de l'association.

L'association *Arpèges* entretient plusieurs secteurs d'action afin de favoriser l'accès de tous les enfants à la musique :

- l'animation de trois chœurs d'enfants :
  - \* Le **chœur des Enfants de l'Estuaire**
  - \* Le **chœur d'enfants Océanides**
  - \* **Cant'Ados**
- un site Internet
- la coordination de tournées d'artistes.

Votre entreprise peut participer à la vie de l'association en s'engageant à l'aider une ou plusieurs années et en signant avec elle une convention de mécénat.

Création : 18 janvier 1997

Parution au Journal Officiel : 19 février 1997

Agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports :

76 J 03 01 I

Agrément du Ministère de l'Éducation Nationale

### Association reconnue d'Intérêt Général

Président : Bruno PARMENTIER-BERNAGE

Secrétaire : Isabelle VINCENT

Trésorière : Jacques HAUTOT

L'association *Arpèges* a pour mission de favoriser la création, la production et la diffusion de la musique sous toutes ses formes auprès des enfants et des adolescents.

## Mécénat 2008-2009

Cachet de l'entreprise

Nom

Adresse

Adresse électronique (envoi du reçu par mail si possible)

Adresse du site Internet de l'entreprise, si existant

Je souhaite participer au mécénat de l'association ARPEGES.

Je joins à ce bulletin un chèque, à l'ordre de l'association *Arpèges*, d'un montant de :

100,00 €

250,00 €

150,00 €

300,00 €

200,00 €

..... €

Je recevrai un reçu fiscal du montant de ce don.

Signature

Réservé Association *Arpèges*

Nom de l'enfant ayant obtenu ce mécénat

Chèque n° ..... reçu le .....

**Association Arpèges**  
Les Enfants de l'Estuaire -  
Cant'Ados - Océanides

410, rue Lemonnier  
F-76480 Anneville Ambourville

Téléphone : 0953.06.52.31 (coût d'une communication locale)

Messagerie : [mecenat@arpeges.org](mailto:mecenat@arpeges.org)

[www.arpeges.org](http://www.arpeges.org)